

L'ÉVOLUTION DE L'ACCÈS DES FILLES À L'ÉDUCATION PRIMAIRE

Projet de rapport final

Présenté par madame Marie-Claude Morin, députée

Pour madame Anne-Marie Day,
Députée-rapporteure, Canada

Réunion du Réseau des femmes parlementaires
Berne, Suisse | 7 juillet 2015

INTRODUCTION

Lors de la réunion du Réseau des femmes parlementaires à Québec (Canada) en janvier 2014, il avait été convenu que les sections française et canadienne examineraient conjointement le thème de l'évaluation de l'accès des filles à l'éducation. Lors de la 40^e Session de l'APF à Ottawa en juillet 2014, il avait aussi été entendu que la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles se joindrait au Réseau dans le cadre de l'étude de ce thème. La situation ayant évolué différemment depuis, notamment lors de la dernière réunion du Réseau à Aoste en février 2015, la section canadienne propose de mettre un terme à l'étude de ce thème. Le présent projet de rapport (ci-après appelé « rapport »), qui traite de l'accès des filles à l'éducation primaire et de la qualité de cette éducation à l'échelle mondiale, notamment dans les pays de la Francophonie, est donc soumis à titre de rapport final.

La section canadienne de l'APF a examiné la question de l'éducation des filles et des femmes dans son rapport de 2012 intitulé *Rapport portant sur l'éducation et la formation des filles et des femmes dans les pays de la Francophonie*. Ce rapport était centré sur l'éducation et la formation des femmes dans les technologies de l'information et comportait une brève analyse des progrès accomplis concernant l'éducation des filles au niveau primaire¹.

Des progrès importants ont été réalisés à l'échelle mondiale en vue d'établir l'éducation primaire universelle, notamment grâce à la reconnaissance par la communauté internationale de l'accès à l'éducation et de l'égalité des sexes comme droits fondamentaux de la personne.

La première partie du rapport analyse les engagements internationaux en faveur de l'égalité des sexes en éducation et la conjoncture actuelle concernant l'accès à l'éducation primaire et la qualité de cette éducation, entre autres pour les filles, au sein de la Francophonie et partout dans le monde. Le rapport examine ensuite les obstacles à l'éducation primaire universelle, particulièrement les barrières auxquelles se heurtent les filles. Enfin, le rapport traite du travail qui se poursuit dans le domaine de l'éducation en vue de promouvoir l'éducation primaire universelle.

ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

Le droit à l'égalité en matière d'éducation a été reconnu dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 qui précise que « toute personne a droit à l'éducation² » (article 26). Depuis l'adoption de la Déclaration, la communauté internationale a pris d'importants engagements en matière d'éducation en ce qui concerne la signification des droits égaux et de l'accès.

¹ Assemblée parlementaire de la Francophonie, [Rapports du réseau des femmes parlementaires – Rapports disponibles](#).

² Nations Unies, [Déclaration universelle des droits de l'homme](#), 1948.

Le cadre actuel de développement international – la *Déclaration du Millénaire* et les huit Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) – est en place depuis 2000 et a été adopté par tous les pays membres des Nations Unies. Parmi les Objectifs du Millénaire pour le développement, le deuxième consiste à « assurer l'éducation primaire pour tous » et a pour objet, « d'ici à 2015, [de] donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires³ ». Il y a trois indicateurs permettant de suivre les progrès : le taux de scolarisation au primaire; la proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires et qui terminent l'école primaire; le taux d'alphabétisation des 15-24 ans, femmes et hommes⁴.

Des mesures propres à l'éducation figurent dans le troisième objectif du Millénaire qui consiste à « promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes »; un des indicateurs de suivi des progrès accomplis est le ratio filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur⁵.

La *Déclaration mondiale sur l'Éducation pour tous* de 1990 a été adoptée lors de la Conférence mondiale de l'éducation organisée par l'UNESCO⁶ et réaffirmée en 2000 lors du Forum mondial sur l'éducation par le truchement du Cadre d'action de Dakar. Ce cadre comporte six objectifs : développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance; assurer une éducation primaire obligatoire et gratuite pour tous; promouvoir l'acquisition des connaissances et les compétences liées à la vie courante chez les jeunes et les adultes; améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation des adultes; éliminer les disparités entre les sexes au plus tard en 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine au plus tard en 2015; améliorer la qualité de l'éducation⁷.

Plusieurs engagements internationaux concernant l'égalité des sexes comportent des dispositions portant sur l'éducation. La Convention de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes mentionne ce qui suit :

Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes afin de leur assurer des droits égaux à ceux des hommes en ce qui concerne l'éducation et, en particulier, pour assurer, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme : a) Les mêmes conditions d'orientation professionnelle, d'accès aux études et d'obtention de diplômes dans les établissements d'enseignement de toutes catégories, dans les zones rurales comme dans les zones urbaines, cette égalité devant être assurée dans l'enseignement préscolaire, général, technique,

³ Nations Unies, « [Liste officielle des indicateurs associés aux OMD](#) », en vigueur à compter du 15 janvier 2008.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

⁶ UNESCO, Éducation pour tous, [Déclaration mondiale sur l'Éducation pour tous](#), 1990.

⁷ UNESCO, Forum mondial sur l'éducation, [Cadre d'action de Dakar : L'Éducation pour tous : tenir nos engagements collectifs](#), du 26 au 28 avril 2000, p. 15.

professionnel et technique supérieur, ainsi que dans tout autre moyen de formation professionnelle⁸.

La Déclaration et le Programme d'action de 1995 de Beijing ont établi plusieurs objectifs stratégiques liés à l'éducation, y compris ceux-ci, qui concernent les gouvernements et qui portent sur l'éducation primaire :

Assurer, d'ici à l'an 2000, l'accès de tous à l'enseignement de base et permettre à 80 % au moins des enfants d'âge scolaire d'achever leurs études primaires; assurer un accès égal aux filles et aux garçons à l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005; assurer l'enseignement primaire universel dans tous les pays avant 2015⁹.

Ces engagements internationaux ont favorisé les progrès importants accomplis par les filles et les femmes dans le domaine de l'éducation.

APERÇU DE LA SITUATION

Au cours de la dernière décennie, des progrès considérables ont été réalisés en vue d'assurer l'éducation primaire universelle; ces progrès sont en partie attribuables aux engagements pris par les États lors du Forum mondial sur l'éducation et le Sommet du Millénaire, l'un et l'autre tenus en 2000, ainsi qu'à la mobilisation des ressources des pays participants qui en est résultée¹⁰. On trouvera dans les paragraphes qui suivent un aperçu des progrès concernant l'accès des filles à l'éducation, y compris des statistiques mettant en évidence la situation à l'échelle mondiale. Il convient de signaler toutefois que les données sur l'éducation primaire des pays où le français est la langue principale sont limitées.

C'est au niveau primaire que la parité entre les sexes est proche d'être acquise et plusieurs pays ont des constitutions qui garantissent la scolarité primaire pour tous¹¹. Dans le rapport de 2013 sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, les Nations Unies déclarent que « [I]es régions en développement ont fait des progrès impressionnants dans le développement de l'accès à l'éducation primaire, avec un taux net rajusté de scolarisation passant de 83 % en 2000 à 90 % en 2011¹² ». Selon des données de 2011, trois pays de la Francophonie ont atteint l'objectif de l'éducation primaire pour tous ou sont sur le point de l'atteindre – le Burundi, le Rwanda et le Togo – et cinq pays de la Francophonie ont vu leur

⁸ ONU Femmes, l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, [Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes](#), 1979, article 10.

⁹ ONU Femmes, l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, [Déclaration et Programme d'action de Beijing – La quatrième Conférence mondiale sur les femmes](#), septembre 1995.

¹⁰ Banque Mondiale, [Égalité des genres et développement](#), 2012, p. 10.

¹¹ Plan Canada, [Parce que je suis une fille – La situation des filles dans le monde 2012 : Apprendre pour la vie](#), 2012, p. 19.

¹² Nations Unies, [Objectifs du Millénaire pour le développement : Rapport de 2013](#), New York, Nations Unies, juin 2013, p. 15.

taux net de scolarisation augmenter de plus de 25 % entre 1999 et 2009 – le Bénin, le Burkina Faso, la Guinée, le Mali et le Niger. Les pays en développement ont également réalisé des progrès en ce qui concerne la parité entre les sexes dans l’enseignement primaire. En 2009, on comptait 96 filles pour 100 garçons inscrits à l’école primaire dans l’ensemble des pays en développement, comparativement à 91 filles pour 100 garçons en 1999¹³.

Néanmoins, malgré ces progrès, l’atteinte de l’objectif de l’enseignement primaire universel d’ici à 2015 demeure très incertaine à l’échelle mondiale et les filles continuent de se buter à d’importantes disparités dans certaines régions du monde. En 2011, 57 millions d’enfants en âge de fréquenter l’école primaire ne la fréquentaient pas, ce qui représente une baisse sensible par rapport aux 102 millions qui ne la fréquentaient pas en 2000. Toutefois, la plupart des progrès ont été réalisés au début de la décennie et on observe un ralentissement considérable depuis. Entre 2008 et 2011, le nombre d’enfants en âge de fréquenter l’école primaire qui ne la fréquentaient pas a chuté de seulement 3 millions. Il s’ensuit que, au taux actuel, le monde est peu susceptible d’atteindre d’ici 2015 le deuxième OMD portant sur l’éducation universelle¹⁴.

En effet, parmi les régions en développement, seulement trois ont atteint la parité dans l’enseignement primaire en 2011 : le Caucase et l’Asie centrale, l’Amérique latine et les Caraïbes et l’Asie du Sud-Est. Exception à la règle, en Asie de l’Est, les filles sont légèrement plus nombreuses que les garçons dans le primaire. Pour ce qui est des autres régions en développement telles que l’Afrique du Nord, l’Océanie, l’Asie du Sud, l’Afrique subsaharienne et l’Asie de l’Ouest, l’égalité d’accès à l’éducation primaire reste une cible difficile à atteindre¹⁵.

En ce qui concerne le niveau d’éducation atteint, il existe encore 47 pays où les filles sont moins susceptibles que les garçons d’accéder à la dernière année de l’enseignement primaire¹⁶. Certaines des situations extrêmes se trouvent dans des pays de la Francophonie tels qu’en République démocratique du Congo et au Tchad, où entre 57 et 69 filles accèdent à la dernière année du primaire pour 100 garçons. C’est en Afrique subsaharienne que se retrouve presque la moitié des pays où les filles sont moins susceptibles de terminer leurs études primaires que les garçons¹⁷.

L’Afrique subsaharienne, où sont situés plusieurs pays de la Francophonie, est la région où l’on trouve plus de la moitié des enfants non scolarisés au monde et les disparités les plus

¹³ Nations Unies, [Objectifs du Millénaire pour le développement : Rapport de 2011](#), New York, Nations Unies, juin 2011, p. 20.

¹⁴ Nations Unies, [Objectifs du Millénaire pour le développement : Rapport de 2013](#), New York, Nations Unies, juin 2013, p. 15.

¹⁵ Nations Unies, [Objectifs du Millénaire pour le développement : Rapport de 2011](#), New York, Nations Unies, juin 2011, p. 21.

¹⁶ ISU, [Recueil de données mondiales sur l’éducation 2011](#), p. 11.

¹⁷ *Ibid.*

grandes entre les sexes concernant l'accès à l'éducation primaire¹⁸. Bien que le taux de scolarisation net rajusté au primaire soit passé de 60 à 77 % de 2000 à 2011, la région se heurte à une hausse de la demande d'éducation par suite de la croissance démographique : le nombre des enfants en âge de fréquenter l'école primaire a augmenté de 32 millions entre 2000 et 2011¹⁹. Entre 1990 et 2011, le taux de scolarisation net des filles en Afrique subsaharienne est passé de 47 à 75 %, mais seulement 93 filles sont inscrites à l'école primaire pour chaque 100 garçons²⁰. En 2011, certains pays comptaient encore moins de 90 filles pour chaque 100 garçons inscrits à l'éducation primaire. Le Cameroun et la République centrafricaine étaient de ces pays puisqu'ils avaient accompli peu de progrès.

Certains pays étaient parvenus à des niveaux élevés de parité entre les sexes, mais ils se heurtaient toujours à des problèmes concernant la garantie d'accessibilité à l'éducation pour tous les enfants – filles et garçons. Par exemple, le Burkina Faso comptait 95 filles pour chaque 100 garçons en 2012, mais possède toujours le septième plus faible taux de scolarisation brut au primaire dans le monde²¹. Le Sénégal a également atteint la parité entre les sexes en 2006, mais possède le neuvième plus faible taux de scolarisation brut au primaire dans le monde²².

OBSTACLES PRINCIPAUX À L'ÉDUCATION PRIMAIRE UNIVERSELLE

Bien que le nombre d'enfants inscrits au primaire ait sensiblement augmenté, le monde est peu susceptible d'atteindre le deuxième OMD relatif à l'éducation universelle en 2015 si le taux actuel se maintient²³. L'éducation primaire universelle est un objectif confronté à plusieurs obstacles et les filles se heurtent à des barrières particulières à cet égard.

La pauvreté des ménages est décrite comme un obstacle fondamental qui empêche les enfants – filles comme garçons – de fréquenter l'école. Dans le cas des familles pauvres, les frais de scolarité officiels peuvent être trop élevés et, même lorsque l'école primaire est techniquement gratuite, il y a souvent des frais supplémentaires concernant les uniformes, les manuels scolaires, les salaires des enseignants et les travaux d'entretien de l'école²⁴. Par exemple, en Thaïlande, un pays de la Francophonie, les familles les plus pauvres sont parfois obligées de consacrer chaque année près de 50 % de leur revenu à l'éducation d'un

¹⁸ UNESCO, [Enseigner et apprendre : Atteindre la qualité pour tous](#), Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous, 2013-2014, p. 3 et 6.

¹⁹ Nations Unies, [Objectifs du Millénaire pour le développement : Rapport de 2013](#), New York, Nations Unies, juin 2013, p. 15.

²⁰ *Ibid.*, p. 19.

²¹ UNESCO, [Enseigner et apprendre : Atteindre la qualité pour tous](#), Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous, 2013-2014, p. 3 et 6.

²² *Ibid.*, p. 3 et 6.

²³ Nations Unies, [Objectifs du Millénaire pour le développement : Rapport de 2013](#), New York, Nations Unies, juin 2013, p. 15.

²⁴ Secrétaire général des Nations Unies, Initiative mondiale pour l'éducation avant tout, [Priorité no 1 – Scolariser tous les enfants sans exception](#).

enfant. Les familles pauvres ayant plusieurs enfants doivent ainsi décider lequel d'entre eux ira à l'école et ce sont souvent les garçons qui se voient offrir cette possibilité²⁵.

En outre, la pauvreté peut inciter de jeunes enfants à quitter l'école pour intégrer la main-d'œuvre, en particulier dans les pays où le coût de la vie augmente, ou dans les situations où un parent est malade ou bien au chômage²⁶. Selon les Nations Unies, les enfants et les adolescents des ménages les plus pauvres sont au moins trois fois plus susceptibles d'être non scolarisés que les enfants des ménages les plus riches²⁷. Les statistiques indiquent aussi que les enfants de ménages relativement pauvres sont plus susceptibles de retarder le début de leur éducation, et ce, pour différents motifs, dont une mauvaise santé, une alimentation insuffisante et les risques afférents aux voyages de longue distance²⁸.

Il y a un lien étroit entre la pauvreté et le sexe auquel on appartient : les filles les plus pauvres sont les plus marginalisées et celles qui souffrent le plus d'exclusion; au rythme actuel, on ne parviendra à l'éducation primaire universelle en Afrique subsaharienne qu'en 2069 pour les garçons les plus pauvres et qu'en 2086 pour les filles les plus pauvres alors que les garçons les plus riches devraient atteindre l'éducation primaire en 2021 et les filles les plus riches en 2029²⁹.

Un autre obstacle à l'accès et à la qualité de l'éducation primaire est la mauvaise santé et l'alimentation insuffisante des enfants occasionnées souvent par la pauvreté : il s'ensuit que les enfants accusent un retard de croissance et éprouvent des difficultés de concentration à l'école. Le secrétaire général des Nations Unies signale que dans les pays en développement, quelque 171 millions d'enfants, lorsqu'ils arrivent à l'âge de 5 ans, accusent un retard de croissance causé par la malnutrition³⁰.

Le lieu où un enfant grandit joue aussi un rôle dans l'accès à l'éducation primaire, les enfants vivant dans les régions rurales étant presque deux fois plus susceptibles de ne pas être scolarisés que les enfants vivant en milieu urbain³¹. Les pénuries de salles de classe sont un problème fondamental dans les régions rurales et marginalisées et beaucoup

²⁵ Plan Canada, [Parce que je suis une fille – La situation des filles dans le monde 2012 : Apprendre pour la vie](#), 2012, p. 47.

²⁶ Secrétaire général des Nations Unies, Initiative mondiale pour l'éducation avant tout, [Priorité no 1 – Scolariser tous les enfants sans exception](#).

²⁷ Nations Unies, [Objectifs du Millénaire pour le développement : Rapport de 2013](#), New York, Nations Unies, juin 2013, p. 15.

²⁸ *Ibid.*, p. 16.

²⁹ UNESCO, [Enseigner et apprendre : Atteindre la qualité pour tous](#), Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous, 2013-2014, p. 1.

³⁰ Secrétaire général des Nations Unies, Initiative mondiale pour l'éducation avant tout, [Priorité no 2 – Améliorer la qualité de l'apprentissage](#).

³¹ Nations Unies, [Objectifs du Millénaire pour le développement : Rapport de 2013](#), New York, Nations Unies, juin 2013, p. 15.

d'élèves doivent parcourir de longues distances pour aller à l'école. Certains enfants vivant à la campagne doivent même marcher plusieurs heures pour s'y rendre³².

Le parachèvement des études primaires est aussi confronté aux situations de crise humanitaire et de conflit. La nécessité de respecter le droit à l'éducation est encore plus importante dans de telles situations. Selon le secrétaire général des Nations Unies, 40 % des enfants non scolarisés vivent dans des pays qui sont victimes de catastrophes naturelles ou aux prises avec des conflits; ces deux facteurs combinés entraînent l'abandon de l'école par des millions d'enfants chaque année. Bien que plusieurs experts soulignent l'importance de l'éducation en vue d'assurer une certaine normalité au cours d'une crise et le rôle des écoles dans la reconstruction au lendemain d'un conflit, seulement 2 % de l'aide humanitaire est affectée à l'éducation³³.

Dans certains pays, les systèmes d'éducation souffrent d'une pénurie d'enseignants qualifiés, ce qui est un obstacle important à la réalisation de l'éducation primaire universelle. Le secrétaire général des Nations Unies affirme qu'il faut 1,6 million d'enseignants supplémentaires pour réaliser l'objectif de l'éducation primaire universelle d'ici 2015³⁴. Entre 1999 et 2011, le ratio élèves/enseignant dans l'éducation primaire a augmenté d'au moins 20 % dans neuf pays, mais a chuté d'au moins 20 % dans 60 autres pays³⁵. En outre, la qualité de l'éducation primaire peut être compromise par un manque de matériel pédagogique, comme des manuels et les feuilles d'exercice. Plus précisément, il y a une fracture numérique et un accès inégal aux technologies d'information et de communication, plusieurs systèmes scolaires dans les pays en développement n'ayant pas suffisamment accès à ces outils numériques qui peuvent faire progresser l'éducation³⁶.

Les filles sont confrontées à des obstacles importants et uniques liés à la discrimination fondée sur le sexe qui limitent leur accès à l'éducation primaire et nuisent à la qualité de la formation qu'elles reçoivent. Dans certains pays, une sous-évaluation culturelle de l'éducation destinée aux filles se traduit par des taux de scolarisation plus faibles et des taux d'abandon des études plus élevés chez les filles³⁷. Les Nations Unies signalent que, dans 63 pays, les filles sont plus susceptibles de ne pas être inscrites à l'école que les

³² Secrétaire général des Nations Unies, Initiative mondiale pour l'éducation avant tout, [Priorité no 1 – Scolariser tous les enfants sans exception](#).

³³ *Ibid.*

³⁴ Secrétaire général des Nations Unies, Initiative mondiale pour l'éducation avant tout, [Priorité no 2 – Améliorer la qualité de l'apprentissage](#).

³⁵ UNESCO, [Enseigner et apprendre : Atteindre la qualité pour tous](#), Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous, 2013-2014, p. 5.

³⁶ Secrétaire général des Nations Unies, Initiative mondiale pour l'éducation avant tout, [Priorité no 2 – Améliorer la qualité de l'apprentissage](#).

³⁷ Secrétaire général des Nations Unies, Initiative mondiale pour l'éducation avant tout, [Priorité no 1 – Scolariser tous les enfants sans exception](#).

garçons dans les groupes d'âge correspondant aux études primaires et secondaires inférieures³⁸.

Un facteur important qui empêche les filles de recevoir une éducation primaire concerne les lourdes tâches domestiques qui leur sont confiées : les fonctions domestiques et le travail productif des filles sont souvent indispensables pour la survie des ménages les plus pauvres. Les parents comptent parfois sur leurs filles pour s'occuper de leurs jeunes frères et sœurs ou de membres de la famille malades³⁹. Ce travail entraîne une grande fatigue, de sorte que ces filles éprouvent de la difficulté à se concentrer sur les activités scolaires et que le temps qu'elles peuvent consacrer à l'étude et à une présence régulière à l'école est sensiblement réduit. Souvent, les filles doivent abandonner l'école afin de venir en aide à la famille dans l'exécution de certaines tâches⁴⁰.

De plus, l'emplacement et le style des établissements d'éducation peuvent constituer un obstacle, les parents voulant parfois empêcher leur fille d'aller à l'école en raison de l'insécurité à laquelle elle serait exposée au cours des déplacements et de l'absence d'installations sanitaires⁴¹.

Les filles sont également peu susceptibles de terminer leurs études primaires ou de faire la transition du primaire au secondaire en raison des changements de vie importants, comme le mariage d'enfants et les grossesses précoces⁴². Des études indiquent que le parachèvement des études primaires est fortement associé à un mariage et à une grossesse à un âge plus avancé, ainsi qu'à un indice de descendance finale moins élevé⁴³.

J'attire votre attention sur la riche contribution à ce rapport soumise par la République du Congo, dont nous joignons copie en annexe. Nos collègues du Congo-Brazzaville ont dressé un portrait exhaustif des obstacles et des réalisations en matière d'éducation des filles dans ce pays au cœur de l'Afrique centrale.

MESURES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE CONCERNANT LA PROMOTION DE L'ÉDUCATION POUR LES FILLES

En tant qu'organisation ayant fait de l'égalité femmes/hommes l'une de ses priorités, l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) contribue aux efforts en matière d'éducation et de formation des filles et des femmes en intégrant une approche selon le

³⁸ Nations Unies, [Objectifs du Millénaire pour le développement : Rapport de 2013](#), New York, Nations Unies, juin 2013, p. 16.

³⁹ Plan Canada, [Parce que je suis une fille – La situation des filles dans le monde 2012 : Apprendre pour la vie](#), 2012, p. 47.

⁴⁰ Secrétaire général des Nations Unies, Initiative mondiale pour l'éducation avant tout, [Priorité no 1 – Scolariser tous les enfants sans exception](#).

⁴¹ *Ibid.*.

⁴² *Ibid.*.

⁴³ Plan Canada, [Parce que je suis une fille – La situation des filles dans le monde 2012 : Apprendre pour la vie](#), 2012, p. 98.

genre à l'ensemble de ses projets et de ses activités liées à l'éducation et à la formation professionnelle.

En ce qui concerne l'éducation, l'OIF concentre présentement ses efforts à l'amélioration des compétences professionnelles des enseignants, de leurs formateurs et des gestionnaires de l'éducation⁴⁴. Pour réaliser cet objectif, l'OIF privilégie des méthodes innovantes basées sur l'utilisation d'outils pédagogiques performants et sur la mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation des formations et des compétences. Étant donné que les femmes sont bien représentées au sein du personnel enseignant dans les pays francophones, elles profitent largement des différents programmes et des activités offerts par l'OIF dans ce secteur.

CONCLUSION

Des efforts internationaux importants ont été déployés pour assurer l'accès universel à l'éducation primaire partout dans le monde. Dans les pays de la Francophonie, l'accès à l'éducation pour les enfants revêt une grande importance puisque 60 % des populations francophones dans le monde avaient moins de 30 ans en 2010⁴⁵. Alors que se poursuivent les progrès en vue d'atteindre l'objectif de l'éducation primaire universelle, il y a plusieurs problèmes auxquels il faut s'attaquer.

Le risque que la conjoncture économique actuelle nuise aux progrès concernant l'accès à l'éducation primaire et aux autres niveaux d'éducation est une source d'inquiétude, d'autant plus que plusieurs études mettent en évidence la difficulté d'obtenir des ressources dans le but de les investir dans des programmes destinés aux groupes très pauvres respectant l'égalité des sexes. Selon une étude, pour obtenir la parité des sexes dans l'éducation primaire au moyen d'une scolarisation universelle, il faudrait une augmentation d'un peu plus de 3 % par année des dépenses publiques d'éducation primaire dans l'Asie du Sud, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, mais de quelque 30 % par année en Afrique subsaharienne. Un des principaux problèmes à cet égard porte sur la façon dont ces pays peuvent accroître leur financement de l'éducation lorsqu'ils se heurtent à des problèmes financiers majeurs⁴⁶.

Un autre problème est lié au fait que certaines filles, à cause de la piètre qualité de l'éducation, quittent l'école primaire sans pouvoir lire et écrire, et ce, malgré des taux de scolarisation élevés dans plusieurs pays. L'accent constant sur l'accès universel à tous les niveaux d'éducation et sur l'égalité des sexes est important, mais il doit être accompagné d'un examen critique de la qualité de l'enseignement donné aux élèves. Plus précisément,

⁴⁴ Organisation internationale de la Francophonie (OIF), [Pour l'éducation et la formation](#).

⁴⁵ Secrétaire général des Nations Unies, [Calling on French Speaking Countries to Support United Nations Work on Climate Change, Development, Secretary-General hails cooperation with La Francophonie](#), 26 octobre 2010 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

⁴⁶ Plan Canada, [Parce que je suis une fille – La situation des filles dans le monde 2012 : Apprendre pour la vie](#), 2012, p. 43.

le programme scolaire au niveau primaire et aux autres niveaux devrait favoriser une acceptation généralisée de l'égalité des sexes et promouvoir l'autonomisation des filles⁴⁷.

Enfin, il y a une autre question qu'il convient d'envisager : la capacité des filles plus âgées d'exercer leurs droits à une éducation secondaire et postsecondaire dépend d'une garantie concernant une éducation primaire de qualité⁴⁸. Comme l'indiquent de nombreuses données, une fille qui termine une éducation primaire de qualité se voit offrir la possibilité de poursuivre ses études et a de meilleures chances de se marier à un âge plus tardif, d'avoir moins d'enfants, de trouver de l'emploi plus tard dans la vie, de prendre ses propres décisions d'ordre médical, de voter dans sa collectivité et d'avoir accès à du crédit financier⁴⁹.

Le présent rapport a permis de faire le point sur les progrès accomplis en vue d'assurer une éducation primaire universelle et de reconnaître les obstacles qui existent. Il offre au Réseau des femmes parlementaires et à l'ensemble de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie la possibilité de réitérer leur appui à un accès égal aux filles et aux garçons à l'éducation primaire. Les Chefs d'État et de gouvernement réunis au Sommet de Dakar les 29 et 30 novembre 2014 ont fait écho dans leur Déclaration finale à l'importance d'une éducation de qualité en s'engageant « à promouvoir une éducation et une formation professionnelle et supérieure en adéquation avec les besoins spécifiques en emploi⁵⁰ ». Ils ont d'ailleurs adopté une *Résolution sur l'éducation et la formation des femmes et des jeunes à l'ère du numérique*⁵¹, résolution qui saura inspirer les parlementaires francophones dans leurs propres démarches au sein de leur assemblée législative respective. Chères collègues, j'ose croire que ce portrait succinct de l'éducation primaire des filles saura encore alimenter nos discussions au sein du Réseau et avec nos homologues de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles.

Je vous remercie sincèrement, madame la Présidente et chères collègues, de votre attention.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 121.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 16.

⁴⁹ Banque mondiale, [Objectifs du Millénaire pour le développement : Objectif n° 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous d'ici 2015](#).

⁵⁰ OIF, XV^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, [Déclaration de Dakar](#), 29 et 30 novembre 2014.

⁵¹ OIF, XV^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, [Résolution sur l'éducation et la formation des femmes et des jeunes à l'ère du numérique](#), 29 et 30 novembre 2014.

ANNEXE**PARLEMENT****SECTION CONGOLAISE DE
L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE
DE LA FRANCOPHONIE****REPUBLIQUE DU CONGO***Unité*Travail*Progrès***CONTRIBUTION DE LA SECTION CONGOLAISE DE L'ASSEMBLEE
PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE (APF)
AU RAPPORT INTITULE « L'EVOLUTION DE L'ACCES DES FILLES A L'EDUCATION
PRIMAIRE »**

La République du Congo est située au cœur de l'Afrique centrale. Limitée au nord par le Cameroun et la République Centrafricaine, au sud par l'Angola, à l'Est par la République Démocratique du Congo et à l'Ouest par le Gabon et l'Océan atlantique, elle compte 4.300.000 millions d'habitants (Source : RGPH 2007). La Capitale politique de la République du Congo est Brazzaville et la Capitale Economique est Pointe Noire.

L'éducation des filles en République du Congo occupe une place de choix dans le système global de l'éducation. Cela n'empêche que les obstacles existent à la scolarisation de cette catégorie d'enfants. La présente contribution s'articulera autour de trois (3) axes : les obstacles rencontrés dans l'éducation des filles en République du Congo, les mesures prises au niveau institutionnel et associatif, les défis à relever pour atteindre une éducation inclusive et de qualité pour tous.

I- LES OBSTACLES CONCERNANT L'EDUCATION DES FILLES EN REPUBLIQUE DU CONGO

La constitution du 20 janvier 2002 de la République du Congo dispose en son article 8 que : « *Tous les citoyens sont égaux devant la loi. Est interdite, toute discrimination fondée sur l'origine, la situation sociale ou matérielle, l'appartenance raciale, ethnique ou départementale, le sexe, l'instruction, la langue, la religion, la philosophie ou le lieu de résidence, sous réserve des dispositions des articles 58 et 96. La femme a les mêmes droits que l'homme. La loi garantit et assure sa promotion et sa représentativité à toutes les fonctions politiques, électives et administratives.* » et, la loi scolaire en vigueur, loi n° 25-95 du 17 novembre 1995 modifiant la loi scolaire n°008/90 du 6 septembre 1990 et portant réorganisation du système éducatif en République du Congo, est encore plus précise sur ce domaine. Son article 2 stipule : « *Tout enfant vivant sur le territoire de la République du Congo a droit, sans distinction d'origine, de nationalité, de sexe, de croyance, d'opinion ou de fortune, à une éducation qui lui assure le plein développement de ses aptitudes intellectuelles, artistiques, morales et physiques ainsi que sa formation civique et professionnelle* ».

Il reste que cette volonté politique institutionnelle est en contradiction avec les disparités constatées dans le système éducatif, car les filles sont en général sous scolarisées au niveau primaire, et au fur et à mesure que l'on s'élève dans les niveaux d'éducation, il y a de moins en moins de filles : 45,97% de présence des filles au primaire, 32,50% au secondaire. (Elles sont minoritaires dans les séries scientifiques par rapport aux garçons : 32,66% pour les filles contre 67,34% pour les garçons).

Quant à la participation des filles à l'enseignement technique, la concentration des filles est remarquable dans les filières réputées « féminines » (secrétariat de direction, puériculture, art ménager, éducation maternelle) dans les collèges d'enseignement technique.

Cette disparité en défaveur des filles est consécutive aux obstacles d'ordre socioculturel, économique et institutionnel.

➤ **Obstacles socioculturels :**

Dans de nombreuses sociétés africaines, il existe des préjugés socioculturels qui tendent à minimiser l'importance de l'éducation des filles. Conformément au poids de la tradition où les filles sont considérées comme ayant un statut inférieur à celui des garçons, confinées dans leur rôle de futures épouses et de futures mères. D'où la pratique des mariages précoces. L'école apparaît dans ces conditions comme un obstacle en ce qu'elle peut altérer les valeurs de l'éducation traditionnelle, en particulier la soumission attendue de la fille à ses parents et à son futur époux. La peur de l'introduction d'un changement de mentalité des filles amène les parents à éviter la scolarisation de leurs filles ou à les maintenir trop longtemps à l'école.

Bref, le refus de scolariser les filles est ainsi lié à la représentation de l'école comme le lieu d'acquisition de nouvelles valeurs contraires aux normes traditionnelles.

➤ **Obstacles économiques :**

La fille, considérée comme un soutien à la famille, est utilisée dans de nombreuses activités, notamment dans les travaux champêtres, domestiques et le petit commerce. Cette situation est plus préoccupante dans les familles à faibles revenus et en milieu rural.

Ainsi, la pauvreté des parents, les pousse à *rentabiliser* leurs filles au lieu de les garder longtemps à l'école et, ces dernières, à abandonner leur scolarité au profit de petites activités lucratives et dans certains cas, de la prostitution pour survivre, avec comme corolaire, les grossesses précoces et les échecs répétés.

➤ **Obstacles institutionnels :**

A ce niveau, il est plus question de l'observation des dispositions légales et réglementaires nationales et internationales existantes en matière de protection de la jeune fille et de son maintien à l'école. Bien que le Congo ait ratifié la Convention contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, dans la pratique, cela est loin de s'avérer. Plusieurs faits l'illustrent bien :

- Les comportements de certains personnels enseignants tendant à décourager ou à mépriser les élèves filles au profit des garçons ;
- Le harcèlement des filles aussi bien par leurs condisciples que par leurs enseignants, surtout au secondaire et à l'université ;
- Les stéréotypes sexistes ;
- L'inadaptation des infrastructures scolaires aux besoins des filles (absence de latrines pour filles dans les établissements scolaires) ;
- L'inexistence de stratégies de préparation de la fille à faire face aux préjugés et aux violences dont elle est l'objet ;
- L'absence de mesures ou de sanctions à l'endroit des auteurs de harcèlement et autres formes de préjudices à l'endroit de la fille.

II- LES MESURES PRISES AU NIVEAU INSTITUTIONNEL ET ASSOCIATIF

Compte tenu des disparités constatées en défaveur de la jeune fille, la République du Congo a pris un certain nombre de mesures en faveur de la jeune fille afin de la pousser non seulement à se scolariser, mais surtout à se maintenir plus longtemps à l'école.

Parmi ces mesures on peut citer :

1- Au niveau institutionnel :

- l'élaboration et l'adoption, en 2004, du Plan National d'action de l'Éducation Pour Tous (PNA/EPT) ;
- la rédaction du document de stratégie sectorielle de l'éducation, en 2010 ;
- l'élaboration du plan d'action de la mise en œuvre de la stratégie d'éducation des filles, en 2014 ;

Ces documents préconisent des mesures qui procureront aux filles une éducation équitable, à savoir:

- **Le renforcement des capacités institutionnelles** : Il s'agit de positionner la problématique de l'éducation des jeunes filles et du genre à un niveau institutionnel disposant de l'autorité et du pouvoir nécessaire pour assurer :
 - le renforcement du cadre juridique et institutionnel nécessaire à une éducation intégratrice ;
 - la mobilisation des ressources pour la promotion de l'éducation des filles et des femmes ;
 - la diffusion des lois protégeant les filles contre la violence, en particulier le harcèlement sexuel, la toxicomanie et le travail des enfants ;
 - le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de toutes les activités tendant à l'accès et au maintien des filles à l'école ;
 - la sensibilisation des différents partenaires nationaux et étrangers pour accroître l'aide aux projets d'éducation des filles et des femmes ;
 - le suivi des parcours scolaires des filles grâce à la mise en place d'une base de données appropriée ;
 - l'appui aux organisations et autres associations œuvrant pour l'éducation des filles et des femmes.
- **L'augmentation de l'accès** : ces axes proposent des mesures visant à surmonter les obstacles à la scolarisation des filles à travers :
 - La diminution des coûts directs et indirects de la scolarisation ;
 - Le rapprochement des écoles des lieux d'habitation ;
 - La mobilisation communautaire pour faire inscrire les filles ;
 - L'alimentation et l'hébergement scolaire (cela s'inscrit dans le cadre du programme d'approvisionnement des cantines scolaires actuellement soutenu par le PAM et l'IPHD, mais en ciblant particulièrement les filles.
- **Le renforcement du maintien de la jeune fille à l'école** : Pour maintenir les filles à l'école, le plan d'actions propose, d'une part, d'impliquer les administrations scolaires, les communautés et le secteur privé au niveau local et, d'autre part, de rendre l'environnement scolaire plus accueillant pour les filles tout en améliorant les pratiques pédagogiques et en développant des mesures incitatives.
- **Les programmes de deuxième chance** : les mesures suggérées sous cette rubrique visent à compléter la formation de base des filles et jeunes filles qui, pour une raison ou une autre, n'ont pas eu accès à l'école ou en ont été exclues prématurément. A cet effet, il est proposé de donner une assise institutionnelle à l'éducation non formelle en créant une direction générale de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle (ENF) dotée de ressources suffisantes et couvrant les diverses catégories de l'ENF :
 - Eveil et protection de la petite enfance ;
 - Alphabétisation ;
 - Programme de rattrapage ou de remise à niveau ;
 - Compétences de vie courante ;
 - Activités génératrices de revenus,...

2- Au niveau associatif

Aux côtés des structures étatiques, il existe au niveau de la société civile, des Organisations Non Gouvernementales (ONG) qui œuvrent pour la promotion de l'éducation des filles. Dans notre pays, nous avons l'antenne nationale du Forum of African Women Educationalist (FAWE). L'antenne nationale du FAWE-Congo est une association non lucrative et une ONG panafricaine qui travaille à la promotion de la scolarisation accrue de la jeune fille et de son maintien à l'école.

Face aux obstacles constatés dans l'éducation des filles, le FAWE-Congo préconise les mesures ci-après :

- L'organisation des plaidoyers communautaires à la faveur de la scolarisation massive des filles ;
- L'identification des lauréates du baccalauréat et du BEPC en vue de leur récompense ; question d'inciter les autres filles non seulement à persévérer dans leurs études, mais aussi à devenir des meilleures. Dans cette optique, les bourses d'études d'une valeur de 100.000FCFA pour les admises au baccalauréat et de 50.000FCFA pour les admises au BEPC ainsi que des kits scolaires sont octroyés chaque année, depuis 2009 ;
- L'élaboration d'un document de stratégie de l'éducation de la jeune fille et d'un plan national UNGEI.

Toutes ces mesures prises tant au niveau institutionnel qu'au niveau associatif, ont permis à la République du Congo d'enregistrer des progrès significatifs en terme de scolarisation des filles ainsi que le montre le tableau des indicateurs au primaire ci-après :

Evolution du taux brut de scolarisation en primaire				
Sexe	2005-2006	2007-2008	2009-2010	2011-2012
Garçons	113,4	120,4	125,9	117,1
Filles	102,3	112,0	118,3	124,2
Ensemble	107,8	116,2	122,1	120,6
Indice de parité	0,90	0,93	0,94	1,6
Evolution du taux brut d'accès en primaire				
Sexe	2005-2006	2007-2008	2009-2010	2011-2012
Garçons	93,0	106,7	114,1	102,6
Filles	87,5	97,9	110,4	105,7
Ensemble	90,3	102,3	112,2	104,2
Indice de parité	0,94	0,92	0,97	1,10
Evolution du taux d'achèvement en primaire				
Sexe	2005-2006	2007-2008	2009-2010	2011-2012
Garçons	77,3	78,0	79,8	76,8
Filles	70,1	73,1	74,9	84,4
Ensemble	73,7	75,6	77,3	80,6
Indice de parité	0,91	0,94	0,94	1,10

Source : annuaire statistique 2011-2012-MEPSA ;

III- LES DEFIS A RELEVER POUR ATTEINDRE UNE EDUCATION INCLUSIVE ET DE QUALITE POUR TOUS.

En vue d'atteindre une éducation inclusive et de qualité pour tous, plusieurs défis sont à relever, entre autres :

- 1- La formation des enseignants de qualité : En effet, il n'y a pas d'éducation de qualité sans enseignant de qualité. La question enseignante au Congo est une question délicate liée notamment à l'existence d'un nombre important d'enseignant budgétisés qui n'exerceraient pas dans la salle de classe. Ainsi, le

rythme de recrutement des enseignants *craie en main* n'a pas suivi l'augmentation des effectifs scolarisés et le système éducatif congolais s'appuie sur un nombre important d'enseignants bénévoles pris en charge par les parents d'élèves. Ces enseignants bénévoles n'ont pas reçu de formation initiale et ils sont pour la grande majorité, titulaire du BEPC.

- 2- L'effectivité de la gratuité des frais scolaires. Le fait que les parents soient obligés, dans certaines circonscriptions de faire recours à des enseignants bénévoles, remet en cause le principe de la gratuité voulu par le Président de la République.
- 3- La décentralisation du Plan National d'action de l'Education Pour Tous (PNA/EPT): Pour une plus grande appropriation de ce plan, il est souhaitable que sa mise en œuvre, de la conception à l'évaluation, implique, non seulement les responsables au niveau central, mais aussi les échelons périphériques que sont les directions départementales et les circonscriptions scolaires. C'est dans cet esprit qu'il est proposé qu'au niveau de chaque département, le plan national soit traduit en un plan départemental qui, tout en s'appuyant sur les activités de portée nationale, sera plus à même de se concentrer sur les spécificités locales.
- 4- La définition des normes et standards : le plan d'actions comporte un certain nombre d'activités dont la mise en œuvre devrait reposer sur l'établissement des normes à respecter. Il en va ainsi, par exemple, du label *Ecole amie des enfants, amie des filles*. Pour obtenir ce label, une école devrait offrir un paquet minimum de services à définir par l'administration scolaire en se fondant sur les critères proposés par l'UNICEF (écoles basées sur le droit, sûres et protectrice, école faisant la promotion de la santé) auxquels on pourrait ajouter des exigences comme un ratio élève/maître inférieur à 45, un indice de parité enseignante/enseignant égal ou supérieur à 1, une enceinte clôturée, des espaces pour les activités ludiques et sportives, etc.

Au regard des mesures déjà prises tant au niveau institutionnel qu'au niveau associatif, on peut dire que la scolarisation des filles en République du Congo est une question qui est en voie d'être résolue. Le tableau statistique de l'évolution des indicateurs au primaire présentant le taux de scolarisation de 124,2% pour les filles et de 117,1% pour les garçons donne à penser qu'il n'y a pas de problème de scolarisation des filles au Congo, car, au primaire, on constate que l'indice de parité entre les filles et les garçons s'est nettement amélioré à partir de l'année scolaire 2009, année où la gratuité des frais de scolarité au Congo a commencé à être effective. Si la parité filles/garçons a été atteinte en 2012 avec un indice de 1,06, de son côté, le taux brut d'admission a connu une augmentation plus nette pour les filles par rapport aux garçons, permettant ainsi de réduire les disparités du genre pour arriver à un taux d'admission supérieur pour les filles.

Cependant, ces bons indicateurs en termes d'accès cachent une réalité préoccupante sur l'achèvement du cycle primaire des élèves filles dans notre système éducatif. Voilà qui rend urgent la mise en œuvre des défis à relever pour parvenir à une éducation inclusive et de qualité.

Fait à Brazzaville, le 2 février 2015

Pour la section congolaise de l'APF,
L'Honorable Blaise **AMBETO**, Rapporteur de la
CECAC.
ambetobk@yahoo.fr
00242055560145
00242066237635